

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 20 mars 2026

Présents :

Mmes CALBRY Lydie, BOURGOIS Coralie, DUMONT Karine, LECLERCQ Valérie et TOMKOW Annie,
MM. TOMKOW Bernard, BECRET Christian, DERAS Thierry, HOUZARD Dominique, MASURIER Jean-François et DUMONT Baptiste.

Secrétaire de séance : Madame DUMONT Karine.

La séance est ouverte à 19h00

1. Approbation du compte rendu de dernier Conseil Municipal

Aucune remarque à la suite du Conseil Municipal du 05 mars 2026.

2. Procès-verbal d'installation du Conseil Municipal

Conformément à l'article L2122-8 du code général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Monsieur BECRET Christian prend donc la présidence de la séance ainsi que la parole.

Monsieur BECRET Christian propose de désigner Madame DUMONT Karine comme secrétaire de séance.

Madame DUMONT Karine est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-5 du code général des Collectivités Territoriales.

Monsieur DERAS Thierry et Madame LECLERCQ Valérie sont désignés en qualité d'assesseurs.
Il est procédé à l'appel nominal du Conseil Municipal.

Monsieur BECRET Christian donne les résultats constatés au procès-verbal des élections du 15 mars 2026 :

Sont élus :

- Monsieur TOMKOW Bernard : 154 voix,
- Madame DUMONT Karine : 154 voix,
- Monsieur BECRET Christian : 154 voix,
- Madame TOMKOW Annie : 154 voix,
- Monsieur HOUZARD Dominique : 154 voix,
- Madame LECLERCQ Valérie : 154 voix,
- Monsieur MASURIER Jean-François : 154 voix,
- Madame BOURGOIS Coralie : 154 voix,
- Monsieur DERAS Thierry : 154 voix,
- Madame CALBRY Lydie : 154 voix,
- Monsieur DUMONT Baptiste : 154 voix.

Monsieur BECRET Christian dénombre 11 conseillers municipaux présents et constate que le quorum posé par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

3. Délibération pour l'élection du Maire

Après appel à candidature, Monsieur TOMKOW Bernard se présente pour le poste de Maire.

Le dépouillement du vote par les assesseurs a donné les résultats suivants :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 11 suffrages exprimés pour Monsieur TOMKOW Bernard ;

Le Conseil Municipal, par :

- 11 Voix POUR,
- 0 Voix ABSTENTION,
- 0 Voix CONTRE.

ELIT Monsieur Bernard TOMKOW, Maire de la commune de Dampierre-Saint-Nicolas ;

INSTALLE Monsieur Bernard TOMKOW en qualité de Maire de la commune de Dampierre-Saint-Nicolas ;

AUTORISE Monsieur Bernard TOMKOW à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. Délibération pour la détermination du nombre d'adjoints au Maire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du Conseil Municipal de Dampierre-Saint-Nicolas étant de 11 membres, le nombre maximum d'adjoints au Maire est de 3.

Le Conseil Municipal, par :

- 11 Voix POUR,
- 0 ABSTENTION,
- 0 Voix CONTRE.

DECIDE de fixer à 2, le nombre d'adjoints au Maire.

AUTORISE Monsieur Bernard TOMKOW à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Elections des adjoints au Maire

Après appel à candidature, Monsieur BECRET Christian, tête de liste et MADAME TOMKOW Annie se présentent pour les postes d'adjoints.

Le dépouillement du vote par les assesseurs a donné les résultats suivants :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 11 suffrages exprimés pour la liste de Monsieur BECRET Christian.

Le Conseil Municipal, par :

- 11 voix POUR,
- 0 ABSTENTION,
- 0 CONTRE.

ELIT la liste de Monsieur BECRET Christian.

INSTALLE Monsieur BECRET Christian en qualité de 1^{er} adjoint et Madame TOMKOW Annie en qualité de seconde adjointe.

AUTORISE Monsieur BECRET Christian et Madame TOMKOW Annie à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Délibération pour les délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire tout ou partie des attributions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT. Ces délégations sont accordées au Maire pour la durée de son mandat.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

7. Délibération pour les délégations du Maire aux adjoints

Le Maire est seul chargé de l'administration de la commune. Toutefois, il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à ses adjoints.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

8. Délibération pour le versement des indemnités des élus

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant des indemnités du Maire et des adjoints, selon les dispositions des articles L. 2123-23 et L. 2511-35 du code général des collectivités territoriales pour les indemnités du Maire et des articles L. 2123-24, L. 2511-34 et L. 2511-35 du code général des collectivités territoriales pour les indemnités des adjoints.

Pour les communes de moins de 500 habitants, l'indemnité brute du Maire est de 1 155.06 € et celui des adjoints est de 447.64 € brut.

Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

9. Délibération pour les délégués des différents syndicats

Délégué du SIAEPA de la Béthune (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Béthune)

- Madame LECLERCQ Valérie : Titulaire,
- Monsieur DERAS Thierry : Titulaire,
- Monsieur BECRET Christian : Suppléant,
- Monsieur MASURIER Jean-François : Suppléant.

Délégué au SIEABVV (Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de la Basse vallée de la Varenne)

- Monsieur BECRET Christian : Titulaire,
- Madame TOMKOW Annie : Titulaire,
- Monsieur HOUZARD Dominique : Suppléant.

Délégué de la Clé 11 au SDE76 (Syndicat Départemental d'Energie)

- Monsieur TOMKOW Bernard : Titulaire,
- Monsieur BECRET Christian : Suppléant.

Délégué au SIVOSDEM (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Dampierre-Saint-Nicolas et de Meulers)

- Madame TOMKOW Annie : Titulaire,
- Madame CALBRY Lydie : Titulaire,
- Madame DUMONT Karine : Titulaire,
- Monsieur BECRET Christian : Titulaire,
- Madame LECLERCQ Valérie : Suppléante.

Délégué à la CCFT (Communauté de Communes Falaises du Talou)

- Monsieur TOMKOW Bernard : Titulaire,
- Monsieur BECRET Christian : Suppléant.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h53.

La secrétaire de séance,
Mme DUMONT Karine

Le Maire,
M. Bernard TOMKOW

